

www.upmc.fr

UPMC
PARIS UNIVERSITAS

Responsable de la formation : Dominique Brossier : 06 87 22 85 55

Coordinatrice de la formation : Marie-France Hau Rouchard : 06 16 24 38 83

Animation des sessions : Elisabeth Martin, Rectorat de Versailles

Comité de pilotage : Représentants de la formation continue de l'université Pierre et Marie Curie et de L'INS HEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés).

administrations centrales des ministères impliqués : direction de la protection judiciaire de la jeunesse, école nationale de protection judiciaire de la jeunesse, direction de l'administration pénitentiaire, école nationale de la magistrature, direction générale de la santé, direction générale de la cohésion sociale, direction générale de la police nationale, direction générale de la gendarmerie nationale

représentants des administrations territoriales : direction interrégionale et pôle territorial de formation de la PJJ Île-de-France, rectorats des académies de Créteil, Paris et Versailles, dispositif expert régional pour adolescents en difficulté (DERPAD)

ADOLESCENTS DIFFICILES APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE 2010-2011

DIPLOME D'UNIVERSITÉ INTERPROFESSIONNEL
DIRECTEUR : PROFESSEUR PHILIPPE JEAMMET





UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE :
NE PAS LES LAISSER S'ABÎMER.

ADOLESCENTS DIFFICILES

APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE 2010-2011

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ INTERPROFESSIONNEL

DIRECTEUR : PROFESSEUR PHILIPPE JEAMMET

L'adolescence est une étape clé de l'autonomisation et représente une mise à l'épreuve des ressources personnelles. L'évolution de notre société favorise la liberté et valorise la réussite individuelle. Elle génère moins d'interdits, mais réclame de l'adolescent des capacités de réussite accrues. Cette sollicitation des ressources personnelles fait émerger chez l'adolescent ses éventuelles insuffisances, manques, peurs, attentes et le renvoie à la conscience de sa dépendance à l'égard d'autrui.

A contraintes et facteurs de risque semblables, le destin des adolescents peut être radicalement différent. Les uns peuvent faire de leur vulnérabilité une chance, les autres, en revanche, s'enfermer dans des conduites dont le point commun constant est qu'elles se caractérisent par une amputation plus ou moins importante de leurs potentialités. Ce basculement vers ce qu'on pourrait appeler la créativité ou la destructivité dépend le plus souvent de la qualité des rencontres de l'adolescent avec des personnes significatives de son entourage, du milieu soignant et/ou éducatif entendu au sens large...



Or le soutien des adultes dont ils éprouvent le besoin est particulièrement fragilisé par le contexte actuel où tout consensus éducatif a disparu et où l'autorité est souvent vécue comme un abus de pouvoir. Au nom de quoi les adultes d'aujourd'hui se sentiraient-ils justifiés à poser les limites dont ont tant besoin les adolescents : « on ne s'abîme pas et on n'abîme pas les autres ; on se respecte et on respecte les autres » ? Pour se sentir autorisé à prendre une position ferme et tranquille, il faut savoir pourquoi on le fait et dans quel but. Les adultes responsables ne peuvent laisser les adolescents aller mal, s'abîmer d'une

façon ou d'une autre, se priver de ce dont ils ont besoin pour développer leurs potentialités. Une telle attitude des adolescents n'est jamais un choix, ni un plaisir, mais une contrainte liée à la peur. La tentation de s'y enfermer est un risque.

C'est à tous ceux que leur profession met au contact de ces adolescents en difficulté que s'adresse ce D.U. Son ambition est de les sensibiliser aux paradoxes des attitudes des adolescents et de leur faire éprouver la richesse potentielle que représente la diversité de leurs professions et de leurs personnalités. Si cette diversité peut devenir

synonyme d'incohérence, d'impuissance et d'abandon, elle peut aussi être source de richesse. Il importe que chaque professionnel se sente légitime dans son action, en accord avec son identité professionnelle et avec celle complémentaire, et par là même différente, des autres intervenants. Au-delà des apports de connaissances, la spécificité du DU est de permettre de partager, notamment en petits groupes, les expériences d'autres professionnels, de croiser les regards, de faire évoluer les représentations réciproques.

Pr. Philippe Jeammet



Apprendre à travailler ensemble au carrefour de cultures professionnelles différentes » pour, dans un cadre de partenariats ou de réseaux, conforter et développer les réponses des institutions qui interviennent auprès des jeunes les plus en difficulté.

Cette formation est destinée à des professionnels ou bénévoles confirmés ayant au minimum 3 années d'expérience auprès d'adolescents dans les domaines :

→ DE LA SANTÉ

psychiatres, pédiatres, médecins, psychologues, infirmiers, personnels des établissements médico-sociaux, internes en psychiatrie

→ DU CHAMP SOCIAL ET ÉDUCATIF

assistants de service social, éducateurs, psychologues, personnels des services d'aide sociale à l'enfance, médiateurs sociaux, personnels des missions locales et des points information jeunesse, personnels de l'animation sociale, périscolaire, culturelle et sportive, personnels d'associations caritatives

→ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

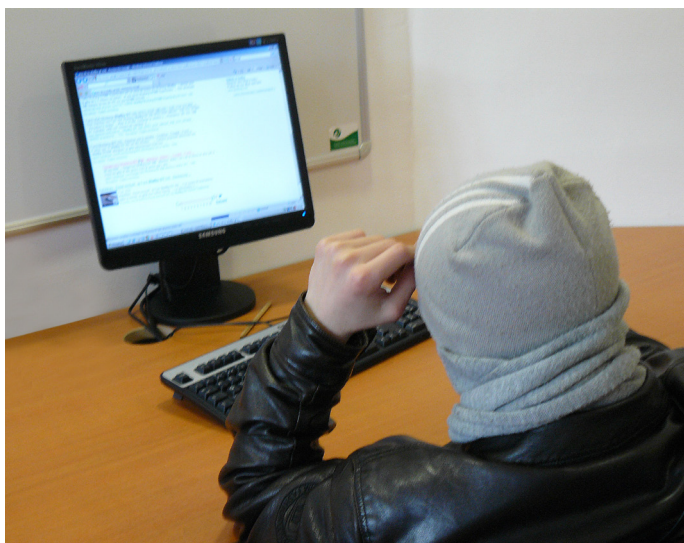
chefs d'établissement, conseillers d'éducation, personnels intervenant dans les dispositifs relais, enseignants (notamment auprès de mineurs détenus ou placés en centres éducatifs fermés), personnels sociaux et de santé

→ DE LA JUSTICE

magistrats, greffiers, assesseurs, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public et secteur associatif habilité), de l'administration pénitentiaire, notamment ceux intervenant en quartiers des mineurs et en établissements pénitentiaires pour mineurs

→ DE LA POLICE ET LA GENDARMERIE

policiers des brigades des mineurs, de sûreté urbaine, des services de prévention, des centres de formation et gendarmes des brigades de prévention de la délinquance juvénile, militaires des unités périurbaines très sensibles et formateurs des militaires de la gendarmerie nationale



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

→ INFORMER LES PROFESSIONNELLS

sur l'état actuel des connaissances psychologiques, psychopathologiques, sociales, pédagogiques et juridiques, nécessaires à la compréhension des adolescents difficiles et de leur environnement

→ FACILITER LA COMMUNICATION

et la connaissance mutuelle entre des acteurs de cultures institutionnelles et professionnelles différentes

→ METTRE EN COMMUN

et analyser des expériences significatives dans le souci d'une compréhension des

missions différenciées de chacun et par là même d'un renforcement de sa propre professionnalité

→ APPRENDRE À ÉLABORER ENSEMBLE

un réseau coopératif dynamique et cohérent de prise en charge des adolescents difficiles

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu central du DU est la psychopathologie des adolescents. Il est complété par des apports en sciences humaines (psychologie,

sociologie, sciences de l'éducation, droit, etc.), des exemples de pratiques et de travail en réseau.

Il s'articule autour des trois grands axes suivants :

- les adolescents aujourd'hui,
- les difficultés et les troubles des adolescents,
- les pratiques professionnelles.

2010-2011

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule au rythme de deux jours de séminaire mensuel pendant 9 mois. A chaque session, l'enseignement se fait sous forme de conférences, de tables-rondes et de témoignages auxquels s'ajoute un travail d'analyse de situations, en ateliers d'une quinzaine de personnes. Ceux-ci regroupent des participants d'institutions et de catégories professionnelles différentes de manière à faire évoluer les représentations réciproques et à permettre de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et les pratiques de chaque institution.

VALIDATION

Le diplôme universitaire constitue une validation des compétences acquises au cours de la formation. Elle est subordonnée à l'assiduité aux séminaires et aux ateliers ainsi qu'à la présentation d'un mémoire professionnel devant un jury.

→ Les sessions ont lieu le mardi et le mercredi aux dates suivantes :

- 19 et 20 octobre 2010
- 16 et 17 novembre 2010
- 14 et 15 décembre 2010
- 11 et 12 janvier 2011
- 8 et 9 février 2011
- 8 et 9 mars 2011
- 5 et 6 avril 2011
- 10 et 11 mai 2011
- 7 et 8 juin 2011

→ Jurys de validation du mémoire professionnel :

- 27 et 28 septembre 2011

→ Lieu de la formation :

Institut Mutualiste Montsouris
42, bd Jourdan 75014, Paris
Métro porte d'Orléans ou
RER B Cité Universitaire
Tramway arrêt Montsouris

→ Coût de la formation :

Avec prise en charge institutionnelle :
1350 € (dont 150 € de frais d'inscription à l'université)
Tarif particulier pour les inscriptions à titre individuel, consulter la formation continue de l'université

inscription

Les candidats intéressés doivent adresser par voie hiérarchique une lettre de motivation et un curriculum vitæ aux services les concernant tels qu'ils sont précisés ci-dessous.

SECTEUR SANTÉ

- Claude Corlier
tél. : 06 72 01 22 69
claude.corlier@free.fr
Date limite de dépôt des candidatures : sept. 2010

SECTEUR JUSTICE

- **Candidats Île-de-France**
- **DIR PJJ Ile de France, Marie Broutin**
14, rue Froment-75011 Paris
tel. : 01 49 29 29 06
marie.broutin@justice.fr
 - **Candidats hors Île-de-France**
 - **DIR PJJ du lieu d'exercice**
Date limite de dépôt des candidatures : sept. 2010
 - **DAP, Bureau RH3, Geneviève Dantras**
13, Place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
tél. : 01 49 96 29 55
genevieve.dantras@justice.gouv.fr
 - **ENM,**
sous-direction de la formation continue,
8, rue Chanoinesse - 75004 Paris
tél. : 01 44 41 88 20
patricia.dezaire@justice.fr
Date limite de dépôt des candidatures : sept. 2010

SECTEUR GENDARMERIE

- **Direction générale**
Gendarmerie nationale
Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale
Sous-direction des compétences
Bureau de la formation
35, rue Saint Didier - 75775 Paris cedex 16
tél. : 01 56 28 75 41
Candidatures soumises à un appel à volontaires
en interne.

SECTEUR SOCIAL ET ÉDUCATIF

- **Service de la formation continue**
de l'université Pierre et Marie Curie
Anne Peltier
Institut des Cordeliers
15, rue de l'École de Médecine - 75006 Paris
tél. : 01 53 10 43 28 / 27
anne.peltier@upmc.fr
Date limite de dépôt des candidatures : sept. 2010

SECTEUR ÉDUCATION NATIONALE

- **Rectorat de Paris, DAFOR**
94, av. Gambetta - 75984 Paris cedex 20
tél. : 01 44 62 47 07
ce.dafor@ac-paris.fr
Date limite de dépôt des candidatures : sept 2010
- **Rectorat de Créteil :**
Cellule académique de la formation
4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil cedex
tél. : 01 57 02 62 15
laurent.grange@ac-creteil.fr
Date limite de dépôt des candidatures : 21 juin 2010
- **Rectorat de Versailles, DAFPEN**
3, bd de Lesseps - 78017 Versailles cedex
tél. : 01 30 83 50 64
herve.devaine@ac-versailles.fr
Date limite de dépôt des candidatures : 21 mai 2010

SECTEUR POLICE

- **Direction de la formation de**
la police nationale
Bureau de la formation continue
27, cour Petites Écuries - 77185 Lognes
tél. : 01 60 37 10 70
martine.stori-schmitt@interieur.gouv.fr
Date limite de dépôt des candidatures : sept 2010